

# COMPRENDRE CE QU'EST LE GLOBAL STOCKTAKE ET PISTES DE SUIVI PAR L'OBSERVATOIRE DE LA FINANCE DURABLE

## 1. Présentation générale

Le Global Stocktake (GST) est une initiative régie par la Convention-cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC)<sup>1</sup>. Il fait suite à la première publication des plans nationaux et des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre des parties de l'Accord de Paris sous la forme des Contributions Déterminées au niveau National (CDNs) en 2015.

Il a pour objectifs d'examiner à horizon 2050 : (i) les progrès accomplis, (ii) les besoins nécessaires et (iii) les approches à privilégier pour renforcer les efforts dans la réalisation des objectifs et doit réaliser notamment le suivi de la réorientation des flux financiers<sup>2</sup>.

Pour cela, un rapport d'évaluation est publié tous les 5 ans à partir de 2023 (en amont de la COP 28) et 3 ans après chaque mise à jour des CDNs<sup>3</sup>. Les données reçues font systématiquement l'objet d'une vérification par des pairs et le secrétariat de la CCNUCC. Rappelons que le cadre des Nations-Unies ne représente pas une obligation légale pour ses membres. Rien ne contraint les parties à respecter les CDNs ou tout autre objectif de réduction des émissions.

### Point focus CDN de la France :

*Les CDN qui engagent la France sont prises par l'Union européenne et engagent tous ces membres de manière collective. Les annonces faites lors de la COP 30 en 2025 seront donc décidées par et au niveau de l'Union européenne.*

*Pour rappel, l'UE avait pris comme engagement de réduire de 40 % ces émissions domestiques de GES en 2030 (comparé à 1990) lors de la publication de ces premières CDN en 2015<sup>4</sup>. En 2020, les 27 pays de l'Union européenne font partie des 70 pays, représentant 28 % des émissions de GES mondiales, à avoir déposé des CDN réhaussées. Cette nouvelle annonce<sup>5</sup> proposait notamment de passer à 55 %<sup>6</sup> de réductions de GES au lieu de 40 % comme prévu initialement.*

*En France ces engagements sont traduits dans la Stratégie National Bas Carbone.*

<sup>1</sup> [Partie dédiée au GST du site de la CCNUCC](#)

<sup>2</sup> [Présentation du GST par le World Resources Institute](#)

<sup>3</sup> [Les CDNs font aussi l'objet d'une mise à jour tous les 5 ans](#)

<sup>4</sup> [CDN de l'Union européenne \(dont France\) en 2015](#)

<sup>5</sup> [CDN de l'Union européenne \(dont France\) en 2020](#)

<sup>6</sup> [Cet objectif est d'ailleurs passé à 57% en mars 2023.](#)

Le Global Stocktake est un processus qui se déroule en trois phases décrites ci-dessous.

### **Phase I : Collecte des informations et préparation**

Durant la Phase I de son plan d'action, le GST collecte des informations par le biais de la plateforme GST., accessible à tous<sup>7</sup>. La collecte des données a débuté en 2022 et s'est achevée en juin 2023.

**Les données sont collectées auprès :** (i) des pays qui composent les Parties de l'Accord de Paris, (ii) des rapports d'expertise d'organisation internationale (GIEC par exemple), (iii) de groupes et d'institutions régionales, et (iv) de divers acteurs et observateurs qui ne sont pas parties prenantes directes du CCNUCC.

Les données relatives aux Contributions Déterminées au niveau National (CDN) forment le socle primaire de données collectées afin de réaliser le suivi des efforts et des trajectoires de chaque pays. Les premières données relatives aux CDN ont été collectées en 2020 et le seront de même tous les 5 ans afin de réaliser un bilan préliminaire et purement quantitatif de la contribution de chaque pays au réchauffement. Dans un second temps le GST collecte des données auprès des sources vues précédemment.

#### Types de données qui sont collectées dans l'ensemble du GST<sup>8</sup> :

- État des émissions de gaz à effet de serre par sources et mode de compensation, ainsi que les efforts d'atténuation entrepris par les Parties
  - *Permettant le suivi des engagements de l'article 13, paragraphe 7 a), et article 4, paragraphes 7, 15 et 19, de l'Accord de Paris<sup>9</sup>*
- Effets globaux des CDNs des Parties et les progrès globaux accomplis par les Parties dans leur mise en œuvre
  - *Permettant le suivi des engagements de l'article 13, paragraphe 7 b), de l'Accord de Paris*
- État des efforts et des priorités en matière d'adaptation
  - *Permettant le suivi des engagements de l'article 7, paragraphes 2, 10, 11 et 14, de l'Accord de Paris, et rapports 13, paragraphe 8, de l'Accord de Paris*
- **Flux de financement :** (i) montant annuel mondial de financements pour le climat (selon la définition qui retenue par le GST), ainsi que son évolution sur une moyenne mobile d'une période de 2 ans, et la part des financements qu'ils représentent parmi l'ensemble des financements, (ii) montant annuel mondial des financements alloués à des activités fortement émissives, (iii) relevé des initiatives engagées sur une trajectoire Net Zero à horizon 2050 et le volume d'encours sous gestion de leurs membres
  - *Permettant le suivi des engagements de l'article 2, paragraphe 1, point c), article 9, paragraphes 4 et 6, article 10, paragraphe 6, article 11, paragraphe 3, et article 13, paragraphes 9 et 10, de l'Accord de Paris*
- Efforts visant la minimisation et la prise en compte des pertes et dommages associés aux effets néfastes du changement climatique
- Obstacles et défis, notamment en matière de financement, de technologie et relatives aux lacunes en matière de renforcement des capacités
- Bonnes pratiques en termes de coopération internationale et en matière d'atténuation et d'adaptation
  - *Permettant le suivi des engagements de l'article 13 paragraphe 5 de l'Accord de Paris ;*
- Respect de l'équité des contributions des différents pays en fonction de leurs moyens.

---

<sup>7</sup> [Plateforme Global Stocktake](#)

<sup>8</sup> [Comme indiqué sur le site de la CCNUCC](#)

<sup>9</sup> [Accord de Paris](#)

## **Phase II Évaluation technique, dialogue**

La phase II est la **rédaction d'un rapport de synthèse (Technical Assessment)** qui traite trois axes différents de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre : (i) l'atténuation, (ii) l'adaptation, et (iii) les moyens de mises en œuvre. Ce rapport est rédigé après 3 cycles de conférences (« dialogues techniques ») sur le climat, menés par les Nations Unies.

Le premier dialogue (Technical Dialogue 1.1)<sup>10</sup> de ce premier GST s'est tenu lors de la Conférence de Bonn sur les changements climatiques en juin 2022. Celui-ci s'est concentré sur le « quoi ». Il a permis de faire un premier état des lieux des avancés et des écarts identifiés avec les engagements pris par chaque Partie par rapport aux objectifs de l'Accord de Paris, en se basant sur les documents soumis par des Parties, Groupe de Paris ou Parties prenantes Non-Parties lors de la Phase 1. Il avait également pour objectif de se mettre d'accord sur le périmètre et le contenu des discussions.

Le deuxième dialogue (TD 1.2)<sup>11</sup> s'est tenu lors de la COP 27 à Sharm El Sheikh en novembre 2022. Le dialogue s'est intéressé au « comment », à savoir comment les états peuvent poursuivre leurs efforts et combler les écarts identifiés dans le premier dialogue.

Le troisième dialogue (TD 1.3)<sup>12</sup> s'est tenu à la Conférence de Bonn sur les changements climatiques en juin 2023. Ce dernier dialogue avait deux rôles. D'une part, il s'agissait de se concentrer sur les prochaines étapes afin de déterminer les mesures qui doivent être mises en place, par quel pays, avec quels calendriers, quels moyens et quels objectifs. D'autre part, ce dialogue devait permettre de s'assurer qu'aucun sujet et aucune partie n'avait été oublié dans les dialogues précédents.

Cette articulation entre les dialogues a délivré les éléments nécessaires pour rédiger un rapport de synthèse écrit par les co-facilitateurs des dialogues et publié le 8 septembre 2023<sup>13</sup>, permettant de passer à la phase 3 du GST qui est la prise en compte des résultats par les politiques. Les principales conclusions de ce rapport peuvent être trouvées dans l'annexe 1 de cette note.

## **Phase III : Prise en compte des résultats**

La Phase III doit permettre de discuter des principaux résultats des dialogues techniques publiés dans la synthèse des trois dialogues techniques et leurs implications. Pour cet exercice, cette phase s'ouvrira lors de la COP 28. Chaque pays aura par la suite 2 ans pour ajuster ses Contributions Déterminées au niveau National (CDN). Ils devront les annoncer en 2025 soit 5 ans après leur première mise à jour.

---

<sup>10</sup> [Page de la CCNUCC dédiée au TD1.1](#)

<sup>11</sup> [Page de la CCNUCC dédiée au TD1.2](#)

<sup>12</sup> [Page de la CCNUCC dédiée au TD1.3](#)

<sup>13</sup> [Rapport de synthèse des dialogues techniques du premier Global Stocktake](#)

## 2. La finance dans l'Accord de Paris et le Global Stocktake

Si les deux premières thématiques du Global Stocktake (l'adaptation et l'atténuation) permettent de savoir où en sont les pays signataires de l'Accord de Paris par rapport aux objectifs climatiques qu'ils se sont donnés, il est essentiel de compléter cette approche avec une analyse des moyens mis en place pour répondre à ces objectifs. D'abord par l'identification des leviers d'actions concrets choisis afin d'atteindre les objectifs et ensuite par l'analyse de leurs financements associés.

L'allocation de flux financiers pour répondre aux objectifs d'atténuation et d'adaptation est au cœur des engagements pris par les pays signataires en 2015, sans pour autant qu'un lien soit explicité vers avec une planification associée de la transition.

Pour rappel l'article 2.1.C précise cet engagement « Le présent Accord, en contribuant à la mise en œuvre de la Convention, notamment de son objectif, vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, notamment en : [...] **(c) Rendant les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques.** ». Cet engagement est également complété par les engagements précisés dans l'article 9 de ce même accord.

Concernant les flux financiers, ce premier suivi global permet de :

- Comparer les montants des investissements en faveur du climat et ceux alloués aux énergies fossiles ou autres activités dites néfastes selon les définitions retenues par le GST ;
- Comprendre si les pays signataires ont porté autant d'importance aux deux pans de l'Accord de Paris, c'est-à-dire l'atténuation du changement climatique et l'adaptation aux conséquences de celui-ci, conformément à l'article 9.4 ;
- Apprécier le poids de chaque zone géographique dans les flux financiers envers la transition écologique et notamment suivre si les pays développés respectent leurs engagements de soutien envers les pays en développement, conformément à l'article 9.1 de l'Accord de Paris
- Déterminer quels instruments financiers (subvention, fonds multilatéraux...) ont été les plus utilisés, lesquels sont les plus efficaces et pour quels objectifs. Ce suivi permet de rendre compte des avancées des pays sur les engagements pris dans l'article 9.3.

Pour réaliser cette analyse, la CCNUCC s'est appuyée principalement sur la 5<sup>ème</sup> évaluation bisannuelle et synthèse des flux financiers de la lutte contre le changement climatique (Fifth Biennial Assessment)<sup>14</sup>, une évaluation publiée tous les deux ans qui rentre en détail sur les financements qui participent à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris. Ce rapport s'appuie notamment sur des indicateurs tels que les :

- Investissements dans les énergies fossiles ;
- Dépenses d'investissement des entreprises du secteur des combustibles fossiles dans des actifs qui risquent d'être abandonnés ;
- Investissements dans des zones soumises à des risques de déforestation ;
- Pourcentage de financement de l'atténuation ou de l'adaptation sur le total des financements
- Pourcentage du financement global en faveur du climat par des subventions, par des banques de développement multilatérales ou par des canaux bilatéraux ;
- Financements des pays développés reçus par les pays en développement pour l'atténuation ou l'adaptation.

---

<sup>14</sup>UNFCCC. 2022. [Fifth BA](#)

Ces données sont tirées de différentes sources dont les travaux de CPI, de l'AIE et d'autres institutions internationales.<sup>15</sup>

Mise en lien avec les résultats des premières thématiques, cette partie permet de comprendre l'efficacité de ces moyens dans un premier temps puis de déterminer leurs augmentations et réallocations nécessaires pour combler les écarts avec les engagements prévus.

---

<sup>15</sup> Dans la section « Sources of Climate Finance data » sur la [page du 5<sup>ème</sup> BA](#)

### **3. Liens avec l'initiative de 'Observatoire de la Finance Durable**

#### **a. L'Observatoire de la Finance Durable**

Pour rappel, la France s'est engagée lors de l'accord de Place le 2 juillet 2019 en lançant un Observatoire de la finance durable qui permettra le suivi de l'article 2.C. : rendre compte de la transformation du secteur financier français vers une économie bas-carbone et de suivre les engagements des acteurs financiers<sup>16</sup>. Ce projet est soutenu et cofinancé par l'Union européenne via un programme LIFE.

L'Observatoire de la Finance Durable publie les données en accès libre des acteurs de la Place. Cette plateforme web de données dynamiques présente, d'une part, un suivi et une analyse des engagements individuels des acteurs financiers, basés sur des déclarations volontaires de chaque acteur et, d'autre part, des données agrégées<sup>17</sup> par secteur d'activité pour suivre le désinvestissement des actifs émettrices de gaz à effet de serre, le suivi des investissements bas-carbone, et le suivi de la gestion et la commercialisation de produits financiers responsables.

Une gouvernance triple entre acteurs publics, privés et un comité scientifique garant de la rigueur scientifique des données publiées a été mise en place dans l'objectif de répartir le poids des instances de décisions et d'apporter toutes les compétences métiers et méthodologiques nécessaires au projet. L'Institut de la Finance Durable dirige le projet.

#### **b. Suivi des données des acteurs publics selon le GST**

Afin de réaliser le suivi des engagements des pays pris lors de la signature de l'Accord de Paris, le Global Stocktake se repose sur différents indicateurs. Dans le cadre du suivi des moyens mis en place (dont le développement de technologie et la réallocation des flux financiers), le GST s'est appuyé sur une partie des indicateurs présentés dans le 5ème rapport Biennial Assessment permettant de dresser une synthèse visant à mieux apprécier les efforts réalisés par les pays signataires de l'Accord.

En 2023, dans le cadre d'une subvention de l'ADEME, l'Observatoire de la Finance Durable a vu son périmètre de missions s'élargir, avec notamment un nouvel objectif : compléter les données déjà collectées et publiées pour les acteurs privés, avec un suivi des acteurs publics. Pour réaliser cette mission l'Observatoire de la Finance Durable souhaite s'appuyer sur les travaux du GST et du Biennial Assessment.

---

<sup>16</sup> [Pourquoi un Observatoire de la Finance Durable](#)

<sup>17</sup> [Suivi de données agrégées des acteurs privés par l'Observatoire de la Finance Durable](#)

## Propositions pour 2024, dans le cadre d'une subvention de l'ADEME

La première étape serait de **rendre accessibles et compréhensibles les données des acteurs publics qui sont présentées dans le bilan de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et dans la 5<sup>ème</sup> évaluation bisannuelle et synthèse des flux financiers de la lutte contre le changement climatique (BA).**

Les utilisateurs pourront avoir accès à ces données sous format de graphiques accompagnés d'explications pédagogiques à l'instar de ce qui est déjà présenté sur le site pour les acteurs privés. Il n'est pas encore précisé si les données publiées seront agrégées au niveau mondial ou par pays région. Comme les CDN de la France sont annoncées au niveau européen, l'Observatoire travaillera également à traduire ces indicateurs au niveau français pour répondre à son objectif premier défini dans l'accord de Place en 2019.

La deuxième étape serait d'**annualiser ce travail pour réaliser un suivi plus régulier des engagements européens et français.** En effet, le GST et le BA sont des processus qui sont réalisés respectivement tous les 5 ans et 2 ans et les données sont collectées et publiées seulement à ce rythme. De plus, les données sont souvent agrégées pour représenter des flux mondiaux ou par zone géographique, l'objectif serait donc de collaborer avec nos partenaires français et européens pour un suivi plus précis et en lien avec les CDNs européennes.

Enfin, en s'appuyant sur les compétences acquises dans la réalisation de cet exercice pour les acteurs privés et son positionnement central dans l'écosystème financier français, l'Observatoire **souhaiterait mobiliser les acteurs publics français pour compléter ce suivi international avec des indicateurs plus ambitieux et plus précis** qui pourraient permettre d'alimenter la phase de collecte du prochain GST.

#### 4. Remarques

Ce premier exercice est un moment essentiel dans la vie de l'Accord de Paris. Huit ans après les engagements pris par les pays signataires, les décideurs mondiaux ont une nouvelle fenêtre pour redéfinir et rehausser l'ambition d'engagements fondamentaux dans la lutte contre le changement climatique.

A la sortie de ce rapport de synthèse et en amont de la COP 28 certaines questions restent sans réponse : les pays signataires et autres parties prenantes non-Parties sauront-ils utiliser ces indicateurs afin de prendre les décisions nécessaires pour respecter leurs engagements et combler les écarts identifiés ? comment les décideurs vont-ils interpréter les données financières en absence de scénario de transition de référence ? Concernant les données collectées et les indicateurs, certains éléments clés ont-ils été perdus dans cette volonté de créer des indicateurs mondiaux plutôt que par zone géographique ou par pays ?

Certains points restent donc à éclaircir pour savoir le rôle que va prendre le Global Stocktake dans le suivi de la transformation des acteurs privés et publics vers une finance durable.



## **Annexes :**

Résumé des principales conclusions des trois dialogues techniques du premier GST, telles que présentées dans le rapport de synthèse des co-facilitateurs<sup>18</sup>.

### **Contexte et approche holistique :**

- Depuis son adoption, l'Accord de Paris a impulsé une action climatique quasi-universelle en fixant des objectifs et en envoyant des signaux au monde concernant l'urgence de répondre à la crise climatique. Bien que l'action se poursuive, il faut maintenant faire beaucoup plus sur tous les fronts.
- Pour renforcer la réponse mondiale à la menace du changement climatique dans le contexte du développement durable et des efforts d'éradication de la pauvreté, les gouvernements doivent soutenir les transformations des systèmes qui intègrent la résilience climatique et le développement à faibles émissions de GES. Des actions crédibles, responsables et transparentes de la part des parties prenantes non-Parties sont nécessaires pour renforcer les efforts de transformation des systèmes.
- Les transformations des systèmes génèrent de nombreuses opportunités, mais les changements rapides peuvent être perturbateurs. En mettant l'accent sur l'inclusion et l'équité, il est possible d'accroître l'ambition de l'action et du soutien en matière de climat.

### **Sur l'atténuation, y compris les mesures d'intervention :**

- Les émissions mondiales ne sont pas conformes aux trajectoires d'atténuation mondiales modélisées compatibles avec l'objectif de température de l'Accord de Paris, et il existe une fenêtre qui se rétrécit rapidement pour accroître l'ambition et mettre en œuvre les engagements existants afin de limiter le réchauffement à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels.
- Il faut faire preuve de beaucoup plus d'ambition dans l'action et le soutien pour mettre en œuvre des mesures d'atténuation nationales et fixer des objectifs plus ambitieux dans les CDN afin de réaliser les opportunités existantes et émergentes dans tous les contextes, afin de réduire les émissions mondiales de GES de 43 % d'ici 2030 et encore de 60 % d'ici 2035 par rapport aux niveaux de 2019, et d'atteindre des émissions nettes de CO<sub>2</sub> nulles d'ici 2050 au niveau mondial.
- Pour parvenir à des émissions nettes de CO<sub>2</sub> et de GES nulles, il faut transformer les systèmes dans tous les secteurs et tous les contextes, notamment en développant les énergies renouvelables tout en éliminant progressivement tous les combustibles fossiles non utilisés, en mettant fin à la déforestation, en réduisant les émissions autres que le CO<sub>2</sub> et en mettant en œuvre des mesures axées à la fois sur l'offre et sur la demande.
- Les transitions justes peuvent favoriser des résultats plus solides et plus équitables en matière d'atténuation, grâce à des approches adaptées aux différents contextes.
- La diversification économique est une stratégie clé pour faire face aux impacts des mesures de réponse, avec diverses options qui peuvent être appliquées dans différents contextes.

### **Sur l'adaptation incluant les pertes et dommages :**

- Alors que le changement climatique menace tous les pays, toutes les communautés et toutes les personnes dans le monde, il est urgent d'intensifier les mesures d'adaptation ainsi que les efforts pour prévenir, minimiser et traiter les pertes et les dommages afin de réduire les impacts croissants et d'y répondre, en particulier pour ceux qui sont les moins préparés au changement et les moins capables de se remettre d'une catastrophe.
- Collectivement, les plans et les engagements en matière d'adaptation et de soutien sont de plus en plus ambitieux, mais la plupart des efforts d'adaptation observés sont fragmentés, progressifs, sectoriels et inégalement répartis entre les régions.

---

<sup>18</sup> [Rapport de synthèse des dialogues techniques du premier Global Stocktake](#)

- Lorsque l'adaptation est guidée par les contextes, les populations et les priorités locales, l'adéquation et l'efficacité des mesures d'adaptation et du soutien sont renforcées, ce qui peut également favoriser l'adaptation transformationnelle.
- Pour éviter, minimiser et traiter les pertes et les dommages, il est urgent de prendre des mesures dans le cadre des politiques climatiques et de développement afin de gérer les risques de manière globale et d'apporter un soutien aux communautés touchées.
- Le soutien à l'adaptation et les modalités de financement pour éviter, minimiser et traiter les pertes et dommages doivent être rapidement renforcés à partir de sources élargies et innovantes, et les flux financiers doivent être rendus compatibles avec un développement résilient au climat afin de répondre aux besoins urgents et croissants.

#### **Sur les moyens de mise en œuvre et soutien :**

- La mobilisation accrue du soutien à l'action climatique dans les pays en développement implique de déployer stratégiquement le financement public international, qui reste un catalyseur essentiel de l'action, et de continuer à améliorer l'efficacité, y compris l'accès, l'appropriation et l'impact.
- Rendre les flux financiers - internationaux et nationaux, publics et privés - cohérents avec une voie vers de faibles émissions de GES et un développement résilient au changement climatique implique de créer des opportunités pour débloquer des milliers de milliards de dollars et réorienter les investissements vers l'action climatique à toutes les échelles.
- Les technologies plus propres existantes doivent être rapidement déployées, tout en accélérant l'innovation, le développement et le transfert de nouvelles technologies, afin de répondre aux besoins des pays en développement.
- Le renforcement des capacités est essentiel à la mise en œuvre d'une action climatique durable et de grande envergure. Il nécessite une coopération efficace, menée par les pays et fondée sur les besoins, afin de garantir le renforcement et le maintien des capacités à tous les niveaux et dans la durée.

#### **Rédacteurs :**

Ce document a été rédigé par l'équipe de l'Observatoire de la finance durable, Caroline Sarlin, chargée de mission finance durable, avec l'appui de Raphaël Lebel, directeur de l'Observatoire de la finance durable et le soutien des partenaires du projet Finance Climact.